

## ETAPES CHRONOLOGIQUES de votre INSTALLATION A BORDEAUX

	Quand ?	Durée moyenne de la procédure	Coût	Scientifiques HORS UNION EUROPÉENNE	Scientifiques CITOYENS EUROPÉENS
<b>AVANT votre DÉPART</b>	Lorsque les dates du séjour sont confirmées	10 à 15 jours		Afin de pouvoir bénéficier gratuitement des services d'accompagnement liés à votre installation - et celle de votre famille - à Bordeaux, veuillez s'il-vous-plaît <b>vous inscrire en ligne sur la base de données EURAXESS France</b> dédiée à la mobilité des scientifiques internationaux : <a href="https://www.fnak.fr/inscription/">https://www.fnak.fr/inscription/</a>	
	Au moins 3 à 4 semaines avant le départ	3 à 4 semaines (voire plus selon le pays)	99 € / personne	Obtenir l'original de votre convention d'accueil scientifique ("Convention d'accueil d'un chercheur ou d'un enseignant étranger") auprès de votre laboratoire / établissement d'enseignement supérieur d'accueil français.	
	Idéalement pas avant la délivrance du visa			Achat de vos billets de transport.	
				<b>Rechercher un logement</b> (au moins pour les premières semaines) <b>pour votre arrivée à Bordeaux.</b> ➤ Lire les chapitres "Logement" et "Où trouver un logement" du Guide d'accueil des chercheurs internationaux.	
		Selon le pays		<b>Couverture santé :</b> - si vous résidez dans un autre pays de l'Union Européenne : solliciter votre Carte Européenne d'Assurance Maladie auprès de la Caisse locale d'assurance maladie, - si vous n'avez pas de Carte Européenne d'Assurance Maladie ou de contrat de travail en France : souscrire une assurance santé dans votre pays de résidence.	
<b>➔ DEPART POUR BORDEAUX ➔</b>					
<b>A votre ARRIVÉE à BORDEAUX</b>	<b>Trouver un hébergement pérenne</b> (si cela n'a pas encore été fait). ➤ Lire les chapitres "Logement" et "Où trouver un logement" du Guide d'accueil des chercheurs internationaux.				
	<b>Si vous avez des enfants : dès que vous pouvez justifier d'un domicile fixe en France</b> - avant ou après l'arrivée en France - <b>déposer une demande d'inscription dans une école.</b> ➤ <b>Si vous avez besoin d'aide, contactez le BACI*</b>				
	Dans les 3 mois suivant l'arrivée	Immédiat	200 € / visa  ou 225 € / personne	<b>IMMIGRATION ➤ Dès votre arrivée à Bordeaux, prendre contact avec le BACI*</b> • Si la durée du séjour est <b>inférieure à 12 mois</b> : - valider en ligne votre visa "Passeport Talent" (pour vous et votre conjoint)  ou • si la durée du séjour est <b>supérieure à 12 mois</b> : - déposer en ligne votre demande de 1er titre de séjour (pour vous et votre conjoint).	
	Dans les 2 mois suivant l'arrivée	Entre 1 et 2 mois		<b>Ouvrir un compte bancaire</b> nominatif ou un compte-joint si vous êtes accompagné de votre conjoint. ➤ <b>Si vous avez besoin d'aide, contactez le BACI*</b>	
	Dès la signature du contrat de travail	5 à 6 semaines		<b>Couverture santé</b> : si vous êtes salarié en France, affiliation à la Sécurité Sociale française pour vous et votre famille accompagnante. ➤ <b>Prendre contact avec le BACI*</b>	
<b>PENDANT votre SÉJOUR</b>		Entre 1 et 2 mois	50 € / enfant	Pour faciliter le déplacement à l'étranger des enfants mineurs : déposer une demande de DCEM (Document de Circulation pour Etranger Mineur) ➤ <b>Informations à solliciter auprès du BACI*</b>	
	En mai de l'année suivant l'arrivée			<b>Déclaration annuelle de vos revenus et paiement de l'impôt.</b> A faire chaque année si vous étiez résident fiscal en France l'année précédente (➤ <b>Informations à solliciter auprès du BACI*</b> ).	
	Dans les 12 mois suivant l'arrivée en France	3 à 6 mois		Echange du permis de conduire selon conditions. ➤ <b>Informations à solliciter auprès du BACI*</b>	Permis de conduire européens reconnus en France.
<b>PROLONGATION du SÉJOUR</b>	Dès les dates de la prolongation confirmées	10 à 15 jours		<b>Renouveler votre convention d'accueil scientifique</b> ("Convention d'accueil d'un chercheur ou d'un enseignant étranger") auprès de votre laboratoire / établissement d'enseignement supérieur d'accueil français.	
	Entre 2 & 4 mois avant l'expiration du titre de séjour	Entre 1 et 2 mois	225 € / personne	<b>Renouveler votre titre de séjour et, le cas échéant, celui de votre conjoint.</b> ➤ <b>Prendre contact avec le BACI*</b>	
<b>DÉPART DÉFINITIF de France</b>	<b>⚡ AVANT EXPIRATION DU TITRE DE SÉJOUR ⚡</b>				
	Avant le départ			Penser à : - <b>notifier le propriétaire du logement de votre date de départ</b> (attention au délai !), - <b>résilier tous vos contrats</b> (électricité, gaz, abonnements internet/téléphone, assurances, mutuelle santé etc...).	
	Avant ou après le départ			<b>Déclarer vos revenus français imposables</b> pour l'année précédente et/ou l'année en cours  <b>Clôturer le compte en banque</b> (lorsque vous êtes certain de ne plus être débité ou crédité).	